



VILLE DE SEYSSES

AVIS COMITE SOCIAL TERRITORIAL

MAIRIE DE SEYSSES

Séance du : 12 novembre 2024

PROPOSITION **Suppression des postes**

Textes de références :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier modifiée,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Suite aux avancements de grades, mutations, départ à la retraite, certains postes sont devenus vacants et ont été remplacés par des postes avec d'autres grades et cadres d'emplois

Monsieur le Maire propose :

De mettre à jour le nombre de postes vacants et pourvus pour chaque grade compte tenu des avancements de grade et promotion internes à venir comme ci-dessous

- Suppression des postes devenus vacants suivants :
 - o **Filière technique**
 - 1 Emploi de responsable espace public tous grades Technicien / agent maîtrise
 - 2 emplois Adjoint technique principal 2e classe a temps complet et 26/35e
 - 1 emploi Adjoint technique
 - 1 emploi Adjoint technique 28/35e
 - 1 emploi d'Agent polyvalent technique 31/35e



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ID : 031-213105471-20241212-DEL20240518-DE

Bersier
Levrault

VILLE DE SEYSSES

- **Filière culturelle :**
1 emploi d'adjoint du patrimoine temps complet

- **Filière Sportive :**
1 emploi éducateur sportif tous grades ETAPS OTAPS à temps non complet

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel.

Avis favorable à l'unanimité du Collège des représentants du Conseil Municipal

Le Président du Comité Social Territorial,
Jérôme BOUTELOUP

